

# Syndic et cordonnier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **81 (1954)**

Heft 6

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-228985>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ce qui peut l'être encore de notre patrimoine linguistique et traditionnel. Laissons donc à nos successeurs tout ce que nous pouvons. L'Association des Amis du patois se doit de représenter une force. Seule, l'union de tous ses membres pourra lui permettre d'accomplir et de nourrir son action pour en mieux convaincre nos magistrats.

Parmi les décisions prises par le Comité cantonal, il en est une qui intéressera les membres des « Amicales », c'est le renoncement à percevoir une finance d'entrée de leur part, ce qui n'est que justice. En revanche, les « Amicales » paieront à la « Cantonale » les cotisations de leurs membres.

En ce qui concerne l'activité générale de l'Association, on fut heureux d'apprendre qu'une commission avait été désignée pour l'étude d'un chansonnier, dont un certain nombre d'éléments de valeur ont été déjà recueillis...

M. A. Decollogny donne alors lecture d'une série de lettres d'excuses. Elles émanent de Lucien Braillard, à Joux-tens, de P. d'Amond, de Lo Frédon de Rougemont. A eux nos vœux de santé !

Avant de passer aux productions, M. Oscar Pasche, d'Essertes, salue encore un certain nombre de personnalités, parmi lesquelles MM. François Chevalley, notre doyen, Lavanchy, Maurice Chappuis, de Croix, Chollet, Goy, Marguerat, François Grand, Mmes Meystre et Sallaz, M. Jean Bron, grand patron

du *Nouveau Conteur*, Vargas, etc. Puis il nous lit le procès-verbal de l'assemblée du Comptoir, comme à l'accoutumée fort bien troussé en patois et émaillé de fines et malicieuses remarques. On l'applaudit avec cœur.

(A suivre.)

rms.

### Syndic et cordonnier

Le syndic d'un de nos villages causait un jour sur la place publique, en compagnie de plusieurs personnes, lorsqu'il vit venir de leur côté le cordonnier de l'endroit, qui avait la réputation de mentir avec une étonnante facilité.

— Voici le cordonnier, fit le syndic, voulez-vous parier que la première parole qu'il nous dira est un mensonge. Vous allez l'entendre !

— Eh bien, qu'est-ce que tu dis de bon, Sami ? demande-t-il au savetier.

— Je dis que vous êtes un brave homme, monsieur le syndic !!!

### Le tableau d'honneur des instituteurs qui font chanter leurs élèves en patois

*Félicitons ici, M. Paux, instituteur à Leysin, qui, cet automne dernier, a appris à sa classe une chanson en patois, chanson qui obtint un gros succès.*

## BOUCHONS VAUDOIS

*Vente au détail et en boîtes  
de fr. 3.-, 5.- et 6.-.*

\* \*  
Spécialité originale et  
savoureuse créée par  
la Société Vaudoise  
des Patrons confiseurs  
pâtisseries du canton.

\* \*